



Communiqué de presse

14 janvier 2019

Christelle Carron

Présidente
Conseil Départemental des Parents
d'Élèves de
la Moselle

M : 06 32 20 84 54

—

Gianni De Domenico

Administrateur
Conseil Départemental des Parents
d'Élèves de
la Moselle

M : 06 08 97 34 71

—

T : 03 87 63 10 08

—

fcpe57@gmail.com

—

CDPE Moselle
1 rue du Pré Chaudron
57070 METZ

Réforme du lycée : stop aux expérimentations grandeur nature !

Les lignes directrices de la réforme du lycée nous ont été présentées. Si la suppression des filières dans la voie générale et leur remplacement par des spécialités va dans le sens des propositions portées de longue date par la FCPE pour en finir avec la logique de sélection précoce des élèves, les conditions de sa mise en œuvre semblent aboutir au résultat inverse.

1. Le calendrier est intenable !

Cette réforme se met en place dans la précipitation et sans concertation :

- aucune phase d'expérimentation n'a été prévue ;
- aucune étude sur les difficultés qui vont se présenter ni aucune projection sur les moyens nécessaires pour l'accompagner n'ont été présentées ;
- de nouveaux champs disciplinaires doivent faire leur apparition en septembre 2019 alors que les professeurs, qui les enseigneront, ne sont ni identifiés, ni formés ;
- les programmes n'ont été soumis, pour avis au conseil supérieur de l'éducation, qu'en décembre 2018 et l'avis défavorable rendu a été ignoré ;
- les conditions pratiques de sa mise en œuvre restent largement inconnues alors que l'on demandera aux familles de formuler des vœux dès le mois prochain.

2. Choix des spécialités : pour un choix réel !

Les lycéens vont-ils pouvoir réellement exercer leur droit de choisir les spécialités qu'ils vont étudier ?

Les établissements auront-ils les moyens de proposer aux élèves toutes les combinaisons de spécialités ? Non !

Vont-ils devoir proposer des packs de spécialités et sélectionner les enfants qui pourront accéder aux celles les plus demandées ? Sans moyens supplémentaires, c'est incontournable !

Les élèves pourront-ils avoir accès aux spécialités qui ne seront pas proposées dans l'établissement où ils sont scolarisés en seconde : uniquement de manière "exceptionnelle" et nous ne connaissons pas les modalités pratiques pour accorder des dérogations, mettre en place des conventions entre établissements ou accéder au CNED.

3. La réforme de l'examen

Le ministère a imaginé un marathon sans fin pour les lycéens, avec en cours d'année, une multiplication d'épreuves issues de banques de sujets types. Le bachotage a donc encore de belles heures devant lui.

4. La spécialisation favorisée au détriment du programme commun

Les programmes de l'enseignement scientifique pour l'enseignement général ne comportent pas de mathématiques, ce point nous inquiète particulièrement pour la qualité de la formation de tous les lycéens.

Et que dire de la voie professionnelle ? La diminution du nombre d'heures d'enseignement au global et en particulier dans les disciplines d'enseignement général, ne répond pas à l'objectif de former des citoyens éclairés quelque soit leur parcours professionnel futur.

5. Il n'y a pas de cohérence avec les réformes déjà en cours

Les plâtres de ParcoursSup ne sont pas secs. Comment les lycéens pourraient-ils formuler des vœux éclairés en février de cette année pour les élèves actuellement en seconde alors qu'ils ne savent pas quelles spécialités seront attendues pour accéder aux différents cursus d'enseignements supérieurs ? Quel stress pour les familles !

La région s'est lancée dans la mise en place du livre numérique. Les difficultés rencontrées sont déjà très importantes et aucune articulation n'a été prévue dans la mise en place de la réforme du lycée avec ces projets. Les éditeurs de manuels scolaires pourront-ils proposer des manuels numériques nécessaires dès la rentrée de septembre 2019 ? C'est pratiquement impossible.

La seule logique qui semble guider Mr Blanquer est la réduction des coûts et la volonté d'instaurer toujours plus de sélection, toujours plus précoce dans les cursus proposés aux lycéens, tout cela selon un calendrier dicté par les échéances électorales et non par l'intérêt des lycéens.

Nous demandons la suspension de la mise en œuvre de cette réforme, la prise en compte des avis rendus par le conseil supérieur de l'éducation et des propositions concrètes pour adapter les moyens à cette nouvelle organisation.